

**PUY-DE-DÔME ■ Le jeune homme condamné à une peine d'amende**

## « J'avais cette arme pour me protéger »

**Interpellé, jeudi, en pleine Fête de la musique, place de Jaude, à Clermont-Ferrand, en possession d'un pistolet de calibre 7.65 chargé et d'un second chargeur approvisionné, un homme de 24 ans était jugé, hier, en comparution immédiate, devant le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand.**

Le ressortissant albanais, sans domicile fixe, ne s'est pas étendu sur les raisons

pour lesquelles il se promène, armé, dans les rues de la capitale auvergnate : « J'ai peur, j'avais cette arme pour me protéger, pas pour tuer. » Il n'en a pas dit plus.

### « Un contexte »

Quant à la provenance de l'arme, il avait expliqué durant sa garde à vue l'avoir achetée 500 euros à un homme dont il ne connaît ni le nom, ni l'endroit où il habite. Une peur qui

s'inscrit dans « un contexte » décrit par son avocate M<sup>e</sup> Pauline Jullien-Mercier : « Il est mis en examen, depuis janvier 2016, pour trafic de stupéfiants. Il a effectué plus d'un an de détention provisoire et depuis mai 2017, il est sous contrôle judiciaire et il n'y a jamais eu de difficulté. Ses explications ne sont pas fantasmées du tout et cette infraction ne nécessite pas une peine ferme. » L'avo-

cate a convaincu le tribunal. Le jeune homme a été condamné à 90 jours-amendes à 10 euros. S'il ne paie pas ces 900 euros, il devra purger trois mois de prison. Une peine très éloignée des réquisitions. Au parquet, Florence Leroux-Christi avait demandé un an d'emprisonnement ferme, avec mandat de dépôt, assorti d'une interdiction définitive de territoire français. ■

Émilie Zaugg